

VILLE DE VILLERUPT

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2010 – 18 h 00

Présents :

Mr Alain CASONI – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Nicolas MERTEN – Mr Bernard REISS – Mme Evelyne MICHON – Mme Myriam NARCISI - Mr Denis SALVI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Nicole GALLINELLA – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO (à compter de 18 h 15) – Mme Christiane WITWICKI – Mme Edith ANCIAUX (jusqu'à 19 h 25) – Mr Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – Mr Giuseppe SARNARI

Excusés représentés :

Mme Emilie STEINER par Mme Marie-Thérèse CACIC
Mr Malik HAMCHAOUI par Mr Pierrick SPIZAK
Mr Richard CASINELLI par Mr Bernard REISS
Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE par Mr Alain CASONI

Secrétaire de séance : Mme Edith ANCIAUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du conseil municipal, du 21 septembre 2010, est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Edith ANCIAUX, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION AUX ECOLES PRIMAIRES

Vu l'avis favorable de la Commission Sport, Loisirs, en date du 22 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sport, Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention, jointe au rapport du Maire, entre la Ville et l'Inspection Académique de Meurthe et Moselle pour l'organisation de l'enseignement de la natation aux écoles primaires.

AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE THEODORE MONOD

Vu l'avis favorable de la Commission Sport, Loisirs, en date du 22 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sport, Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'utilisation des équipements sportifs, signée le 20 avril 2010, entre la commune de Villerupt et le collège Théodore Monod.

COMMISSION SOLIDARITE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, INSERTION

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE THIL ET HUSSIGNY-GODBRANGE POUR LE SUIVI DES ALLOCATAIRES RSA

Vu la convention partenariale 2010 signée avec le département de Meurthe-et-Moselle pour l'accompagnement des allocataires RSA,

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion, en date du 22 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Geneviève TRELAT, Vice-Présidente de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec les communes de THIL et de HUSSIGNY-GODBRANGE pour leur participation au coût des postes de référents RSA.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, URBANISME ET TRANSPORTS

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2010 – AVENANT N°1

Vu la délibération du 31 mars 2008 de délégations permanentes, autorisant le Maire à signer les marchés,

Vu le marché passé avec l'entreprise EUROVIA – Agence de Briey – Zone Industrielle La Chenois – 54150 BRIEY, en date du 10 juin 2010, pour un montant de travaux de 344 474.83 € HT soit 411 991.89 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports, en date du 14 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Délégué de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux, programme 2010, pour un montant de 22 647.50 € HT, soit 27 086.41 € TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 2315/822.

Le nouveau montant du marché s'établit donc à 367 122.33 € HT soit 439 078.30 € TTC.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports, en date du 14 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Délégué de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Prend connaissance des rapports annuels (exercice 2009) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes-rendus financiers.

MODALITES DE LA VENTE DU PATRIMOINE BATI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis par lesquels le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé les immeubles communaux cadastrés à Villerupt AE n°452 à 22 500 €, AE n°687 à 15 000 €, AE n°474 à 43 000 €, AE n°411 à 161 000 € (valeurs vénales, hors droits et taxes),

Vu l'avis en date du 5 août 2010, par lequel le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé l'immeuble communal cadastré à Ville-au-Montois AB n°405 et 408 à 180 000 € (valeur hors droits et taxes),

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports, en date du 14 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Délégué de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Se prononce pour la vente des immeubles communaux suivants :

- 2 garages situés rue Albert 1er à Villerupt, parcelle cadastrée section AE n°687
- 5 garages situés rue de la Paix à Villerupt, parcelle cadastrée section AE n°452
- Maison située 25 rue Albert 1^{er} à Villerupt, parcelle cadastrée section AE n°474
- Bâtiment situé 15 rue S. Allende à Villerupt, parcelle cadastrée section AE n°411
- Bâtiment situé rue Albert Lebrun à Ville-Au-Montois, parcelles cadastrées section AB n°405 et 408 ;

Décide que les modalités de ces ventes sont une adjudication, après remise d'offres sous plis scellés et ouverts en Commission d'appel d'offres,

Autorise le Maire à signer tout document lié à ces ventes,

Dit que les frais de délimitation par géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,

Demande à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de représenter les intérêts de la Commune.

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

MGTL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 204631 du 29/11/1999 qui reconnaît que des aides à une mutuelle peuvent être d'intérêt communal,

Vu la circulaire de la DGCL du 5 mars 1993 rappelant que les aides en matière de protection complémentaire sociale demeurent fondées, pour les collectivités territoriales, sur la jurisprudence traditionnelle relative aux subventions présentant un intérêt territorial,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal, en date du 27 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir) – Mr Marcel CONTI, Président de la MGTL ne prend pas part au vote,

Autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes dues à la Mutuelle Générale des Travailleurs Lorrains au titre du 2^{ème} trimestre 2010, soit 10.287,87 €.

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 520/6574.

SIVU CHENIL DU JOLIBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS, en date du 24 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 27 septembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE le retrait des communes de LEXY et MEXY du SIVU CHENIL DU JOLI BOIS.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – COMMUNE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

FIN 758/020	Recouvrement charges bâtiments communaux	+	8 900,00 €
FIN 7788/01	Vente Kangoo + Mégane	+	2 000,00 €

TOTAL + **10 900,00 €**

DEPENSES

CLT 6232/33	Lettrage+calicots façade Hôtel de Ville	+	4 744,00 €
FIN 6227/020	Frais de contentieux	-	2 500,00 €
CLT 6745/33	Subventions exceptionnelles associations culturelles	-	1 000,00 €
ENS 6554/212	Participation à l'achat de tests WPPSI III dans le cadre du RASED	+	245,00 €
ENS 611/255	Classe de découverte année scolaire 2009/2010	-	245,00 €
FIN 6231/020	Annonces et insertions	+	1 000,00 €
FIN 6554/112	Participation SIVU Chenil du Joli Bois	+	904,00 €
TEC 60633/822	Fournitures de voirie	+	5 000,00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	2 752,00 €

TOTAL + **10 900,00 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

SPO 21318/411	Isolation thermique salle Fiorani	+	1 644,00 €
SPO 2132/413	Déplacement canalisation de gaz piscine	-	4 664,00 €
TEC 2152/822	Aménagements de sécurité	-	12 760,00 €
TEC 2315/822	Travaux de voirie 2010	-	7 024,00 €
TEC 2116/026	Allées du cimetière	-	4 516,00 €
TEC 21568/113	Bâche défense incendie rue Gambetta	-	59 500,00 €
TEC 21534/814	Travaux réseau éclairage public	+	38 665,00 €
TEC 21311/020	Etanchéité terrasse Hôtel de ville	+	40 000,00 €
URB 2128/824	Protection mur d'Aubrives	+	5 100,00 €
TEC 2315/822	Remboursement avance forfaitaire travaux de voirie 2010	+	20 600,00 €

TOTAL **17 545,00 €**

RECETTES

TEC 238/822	Remboursement avance forfaitaire travaux de voirie 2010	+	20 600,00 €
TEC 1383/01	Subvention Conseil Général programme de voirie 2010	+	35 117,00 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	2 752,00 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	-	40 924,00 €

TOTAL **17 545,00 €**

MOTION

Considérant les annonces du Président de la République et de son gouvernement de réformer en profondeur le système de retraite par répartition sous prétexte de résorber les déficits.

Considérant que les projections financières sur les besoins de financement des retraites à l'horizon 2050 présentées dans le rapport du C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites) sont sujettes à caution et visent en fait à préparer l'opinion publique à un allongement de la durée légale du temps de travail et à une augmentation des cotisations

Considérant que l'équilibre financier d'un système de retraite ne dépend pas seulement du paramètre démographique mais aussi et surtout de l'évolution de l'emploi, de la productivité, de la croissance économique et des choix de redistribution des richesses produites.

Considérant que la véritable cause des déficits actuels des caisses de retraites est le produit du défaut de cotisations sociales dû au chômage de masse et au travail précaire, au blocage des salaires et aux exonérations patronales (33 milliards en 2009).

Considérant que les plus de 55 ans sont massivement touchés par le chômage, que les jeunes entrent de plus en plus tardivement sur le marché du travail et que les femmes bénéficient rarement d'un déroulement de carrière complet.

Considérant que depuis 30 ans, les salariés français ont augmenté leur productivité et donc la richesse produite par notre pays, de manière considérable.

Considérant que le niveau moyen des pensions a baissé de 15 à 20% en 15 ans, que les entreprises se débarrassent des salariés âgés et que l'évolution démographique reste dynamique en France.

Considérant que le véritable objectif du Président de la République et de la droite, appuyés par le MEDEF, vise en réalité à s'attaquer à la retraite par répartition organisant le principe de solidarité entre salariés actifs et retraités, pour lui substituer une épargne par capitalisation, via les fonds de pensions.

Considérant que l'allongement de la durée de cotisation instaurée par les réformes Balladur et Fillon, non seulement n'ont pas réglé le financement des retraites mais ont contribué à aggraver la crise sociale.

Le Conseil Municipal de Villerupt siégeant en date du 11 octobre 2010, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Refus de prendre part au vote du groupe Ensemble pour agir),

*Réaffirme son attachement à la retraite par répartition garantissant le droit à la retraite à 60 ans au plus tard avec un taux de remplacement d'au moins 75% du revenu net, calculé sur les dix meilleures années dans le secteur privé et sur les 6 derniers mois dans la fonction publique, ce qui nécessite l'abrogation des réformes Balladur et Fillon.

*Demande une réduction des annuités nécessaires en fonction de la pénibilité des métiers.

*Demande la prise en compte pour le calcul des retraites des années d'étude et de formation à partir de 18 ans ainsi que les périodes de chômage.

*Propose de nouvelles sources de financement notamment par le biais d'une cotisation nouvelle sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières aux mêmes taux de cotisations que les salaires (cela représenterait 12 milliards pour le financement de la sécurité sociale), en taxant les stocks options, en remettant en cause les exonérations de cotisations sociales des grands groupes qui ne servent qu'à nourrir leurs profits et les dividendes des actionnaires.

*Demande le retrait du texte gouvernemental et l'organisation d'un référendum sur le maintien, à 60 ans, de l'âge légal du départ à la retraite dans les conditions évoquées ci-dessus.

*Appelle l'ensemble des salariés et de la population de Villerupt à participer massivement à la journée d'action du 12 Octobre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 20 h 10.

**La Secrétaire de Séance,
Edith ANCIAUX.**

**Le Maire,
Alain CASONI.**